



Peoples Bank

LA BANQUE PEOPLES DU CANADA

DIVULGATIONS PUBLIQUES

(PRATIQUES DE SOUSCRIPTION DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS)

Au 31 décembre 2025

Politique de divulgation

Le présent document fait état des divulgations par la Banque Peoples du Canada (« BPC ») conformément à la ligne directrice B-20, Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels, du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »). Ces divulgations visent à offrir aux participants au marché une plus grande transparence, davantage de clarté et une plus grande confiance du public dans les activités de souscription de prêts hypothécaires résidentiels de la BPC.

Ces divulgations sont publiées tous les trois mois dans la partie divulgation réglementaires du site Web de la BPC.

Le rapport fait l'objet d'un examen interne, mais il n'a pas été vérifié par les vérificateurs externes de la BPC.

Divulgations propres aux prêts hypothécaires

Pour les prêts hypothécaires résidentiels, l'on a recours dans le cadre du processus d'approbation des demandes de crédit à une combinaison de critères touchant la politique de prêt, de directives sur les prêts et de souscriptions. Les principaux facteurs pris en considération sont l'abordabilité, le dossier de crédit et d'emploi, la nature du revenu, la qualité de la garantie et le ratio prêt valeur (« RPV ») de la propriété résidentielle. Aux fins des présentes divulgations, le « prêt hypothécaire résidentiel » comprend un prêt consenti à un particulier qui est garanti par une hypothèque sur un immeuble résidentiel (c'est à dire un immeuble d'un à quatre logements). À l'heure actuelle, la BPC n'offre pas de marges de crédit adossées à un bien immobilier. Le RPV constitue une évaluation du pourcentage de la valeur des sûretés qui peut être utilisé pour appuyer le prêt.

Une analyse du montant et du pourcentage du total des prêts hypothécaires résidentiels qui sont assurés par rapport à ceux qui ne le sont pas, regroupés en fonction de la concentration géographique, figure dans le tableau qui suit. Aux fins de la présente section, le terme « assuré » s'entend des prêts hypothécaires résidentiels qui sont assurés par la SCHL contre le défaut de paiement de l'emprunteur (les chiffres sont véritables).

Type/Province	Au 31 décembre 2025				Total
	Principal résidue non assuré	Pourcentage non assuré	Principal résiduel assuré	Pourcentage assuré	
Colombie-Britannique	14 247 899.	24,38%	.	,%	14 247 899.
Alberta	2 173 572.	3,72%	.	,%	2 173 572.
Ontario	42 025 933.	71,90%	629 328.	100,00%	42 655 261.
Quebec	.	,%	.	,%	.
Manitoba	.	,%	.	,%	.
Saskatchewan	.	,%	.	,%	.
Île Saint-Jean	.	,%	.	,%	.
Terre-Neuve-et-Labrado	.	,%	.	,%	.
Nouvelle-Écosse	.	,%	.	,%	.
Nouveau-Brunswick	.	,%	.	,%	.
Total	58 447 404.	100,00%	629 328.	100,00%	59 076 732.

Le tableau suivant indique le pourcentage des prêts hypothécaires résidentiels classés en fonction des périodes d'amortissement.

Amortissement	Au 31 décembre 2025	
	Principal résiduel	%
Intérêts seulement	.	,%
Moins de 20 ans	1 642 360.	2,78%
20 – moins de 24 ans	.	,%
25 – moins de 29 ans	4 192 825.	7,10%
30 – moins de 34 ans	53 241 547.	90,12%
35 ans et plus	.	,%
Total	59 076 732.	100,00%

Le tableau qui suit indique le RPV moyen pour le total des prêts hypothécaires résidentiels non assurés nouveaux à la fin du premier trimestre T4 regroupés en fonction de l'emplacement géographique

RPV	T4 2025	
	Montant en principal	Pourcentage RPV moyen
Colombie-Britannique	.	0.00%
Ontario	.	0.00%
Alberta	.	0.00%
Total	.	

L'incidence que pourrait avoir un ralentissement économique sur les prêts hypothécaires à l'habitation de l'entreprise est jugée faible, puisque Le portefeuille non assuré est souscrit de manière prudente, limité à certains marchés et présente un rapport prêt-valeur moyen de 42.20%. Le portefeuille de prêt hypothécaire à l'habitation est bien sécurisé et a un rapport prêt-valeur bien en dessous de la limite maximale de 80 %.